

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2014
tenue sous la présidence de Mme SOBANEK

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale	
		M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale	
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal	
		Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale	
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal	
		M.	G.	PICTET	Conseiller municipal	
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale	
		M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal	
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal	
		Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
			M.	J.-M.	KARR	Maire
			Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
			M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général	
Excusé	:	M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal	
Public	:	6 personnes				
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014
2. Annonce des motions ou propositions écrites déposées
3. Communications du Bureau
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Dépose en demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N° 438 – 439 – 440 et 441 situées à hauteur des N° 21 – 23 – 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'étude et financement (CHF 650'000.- TTC)
 - 5.2 Rénovation de la place de jeux pour enfants située dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 29'000.- TTC soit 1/3 de CHF 87'000.- TTC)
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

La présidente déclare ouverte la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 30.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014

Folio 5684, modifier l'intervention de la présidente comme suit : La présidente trouve en effet très gênant qu'un membre du Conseil municipal soit systématiquement exclu de certaines séances, *en raison de ses obligations de député au Grand Conseil*. Il conviendra donc de remédier à cet état de fait.

Folio 5713, dernière ligne, il faut lire que c'est une *motion* (et non une résolution).

Au Folio 5714, dans l'intervention de M. Borda d'Agua, il convient de lire : [...] l'objet est également évoqué au sein du Comité de l'*association* 3 Chêne Culture (et non pas commission).

Folio 5715, compléter l'intervention de Mme Hochuli comme suit : [...] *ce montant étant toutefois à prendre avec précaution en l'absence d'estimation détaillée*.

M. Heimendinger précise qu'il n'était pas présent lors de la dernière séance.

- Le procès-verbal ainsi amendé est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Annonce des motions ou propositions écrites déposées

Aucune.

Arrivée de M. Ulmann.

3. Communications du Bureau

La présidente annonce divers courriers, à savoir :

- Une lettre de remerciements du Chênois Volleyball.
- Un courrier, daté 2 décembre 2014, de l'association des Artisans Boulangers-Confiseurs du Canton de Genève. Ce dernier est transmis au Conseil administratif.
- Une invitation de l'Institut Jacques Dalcroze à visiter une exposition.
- Une lettre concernant l'acquisition et l'installation de défibrillateurs. Cette dernière est transmise au Conseil administratif.
- Une invitation aux colloques organisés par l'association des villes de Suisse romande, le 27 mars 2015 à Delémont (programmes cantonaux d'intégration), le 13 novembre 2015 à Bulle (Communication institutionnelle) et le 18 mars à Lausanne (Quelques défis de la ville). Cette dernière est transmise aux personnes intéressées.
- Une lettre accompagnée du bilan d'activités de l'association Esprit Sports. Ces documents sont transmis au président de la commission Sports.
- Une pétition munie de 80 signatures concernant l'éventuel octroi par la commune d'une subvention en faveur de l'association Caddie Service. Cette dernière est renvoyée à la commission Affaires sociales.

Puis la présidente annonce que la sortie du Conseil municipal est fixée les 30 et 31 mai 2015 et que par ailleurs, 4 séances du Grand Conseil ayant lieu en même temps que les séances du Conseil municipal, proposition est faite d'anticiper au 25 mars (mercredi) la séance du Conseil municipal à ce stade prévue le 26 mars. Une réflexion sur ce sujet sera menée au sein du Bureau.

4. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

TERRITOIRE

PLQ 29845-511 Rigaud - Montagne dit « parcelle Grosjean ».

Je vous avais indiqué lors de la séance de votre Conseil du 18 décembre 2014, que le Conseil administratif avait adressé un courrier à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, concernant l'évolution du dossier relatif au PLQ 29845-511, lequel est actuellement en phase d'enquête technique.

Je vous avais également indiqué à cette occasion, que les préoccupations de la commune avaient été entendues par le Département.

Les représentants de ce dernier viendront donc présenter ce projet de PLQ ainsi que le déclassement qui y est associé, lors de la séance de la commission Territoire prévue le 2 février 2015.

Plan de site du village du Chêne-Bougeries

Par courrier reçu hier, nous avons été informés par le canton de la mise à l'enquête publique du plan de site du village, laquelle débute demain 23 janvier 2015. La durée de l'enquête publique est de 30 jours.

Ainsi que demandé par la commission Territoire, une séance d'information aura lieu dans ce délai.

Avant-projet de PLQ 29978 dit parcelle Keat SA

Lors de séance de la commission Territoire du 19 janvier 2015, les commissaires ont pu se rendre, comme demandé le 3 novembre, sur la parcelle N° 491 pour apprécier l'état de cette dernière mais également pour visualiser l'impact du projet sur le contexte urbain proche. Malheureusement, ils n'ont pas eu accès à l'intérieur de la maison existante. La séance de commission ordinaire s'est déroulée en soirée. Les porteurs du projet ont présenté différentes études permettant aux commissaires d'en apprendre un peu plus sur l'élaboration de ce projet de construction de plus de 204 logements. Les thèmes suivants ont été présentés : concept énergétique territorial, concept de gestion et d'évacuation des eaux claires et usées, étude de mobilité, projet des espaces extérieurs, proposition de réutilisation d'éléments constructifs existants tels qu'une balustrade en fer, des pierres récupérées, etc. Il existe quelques aspects négatifs sur lesquels il faut encore travailler dans ce projet, notamment l'impact de la volumétrie projetée sur le contexte urbain proche avec une rupture d'échelle tant du côté du chemin Jules-Cougnard que sur le chemin de la Chevillarde où la construction d'un bâtiment d'un gabarit de rez + 9 est prévue. L'indice d'utilisation du sol est de 1.35 là où le plan directeur cantonal n'exige que 1.2, voire 1. Vu le contexte du site et sa qualité, il y a une destruction de l'intégralité du patrimoine bâti, un impact élevé sur le patrimoine arboré (164 abattages sur 208 arbres dont de très grands sujets de plus de 15 à 20 mètres de hauteur), une gestion déséquilibrée de la circulation pour l'ensemble des immeubles sur un seul chemin, la destruction d'une partie du mur ancien logeant le chemin Jules-Cougnard, un impact important sur le sol et le sous-sol, notamment sur la nappe phréatique. Il existe également des aspects positifs, notamment la conservation de certains arbres remarquables et certaines plantations d'arbres de 5 mètres, des efforts sur les places de stationnement en sous-sol au vu de la proximité des transports publics, une ouverture à la réalisation d'un équipement de quartier et d'une place de quartier à la charge de la commune.

En ce qui concerne la suite du processus, demain 23 janvier 2015, le Département va présenter un premier avant-projet de PLQ lors d'une séance à laquelle je participerai en présence des porteurs du projet, de représentants de l'Office de l'urbanisme et du service communal du territoire. Cette séance aura également pour but de remonter les éléments de discussion issus de la séance de la commission Territoire du 19 janvier. A travers tous ces échanges, lors de séances techniques, de commissions et de simples discussions, la commune a la volonté de participer de manière constructive à l'élaboration de ce PLQ pour que ce dernier respecte le plus rigoureusement possible le contexte urbain proche ainsi que la qualité naturelle de ce qui demeurerait de ce lieu.

Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries

Le 15 janvier 2015 a eu lieu la séance du comité de pilotage dudit projet. Les deux conseillers administratifs de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries étaient accompagnés de leurs urbanistes « maison ». Chêne-Bougeries était par ailleurs accompagnée par une personne mandataire. Les deux conseillers d'Etat étaient accompagnés de 17 fonctionnaires et mandataires. La séance fut colorée. Il en ressort en substance que les communes ont conjointement pris acte de l'aboutissement du projet de maîtrise d'œuvre urbaine, sans toutefois valider l'intégralité des éléments figurant en annexe des cahiers 0 à 8. En effet, les propositions évoquées ont été transmises aux membres du comité de pilotage, aux deux conseillers administratifs et aux deux conseillers d'Etat avec 8 jours ouvrables de préavis, et se fondent sur un total de 744 pages de documents dont plus de 80 cartes et tableaux complexes. Nous avons par ailleurs exprimé, conjointement avec Chêne-Bourg « que pour donner corps et légitimité à ces propositions, il faut maintenant s'atteler au processus d'inscription de ces propositions dans les planifications directrices communales et cantonales,

en engageant notamment une révision de la fiche P06 du plan directeur cantonal 2030 qui concerne Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ainsi que dans la planification directrice communale et engageant une intégration des éléments du grand projet dans une version actualisée des plans directeurs communaux des communes concernées. Ceci passe d'abord par une présentation par l'Etat du détail des travaux aux Exécutifs communaux in corpore ainsi qu'aux Conseils municipaux sans oublier une participation de la population à l'élaboration des plans les concernant ainsi que prévu à l'article 4 alinéa 2 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. C'est en coordonnant le travail d'inscription des résultats du grand projet dans les planifications directrices cantonales et communales que l'on parviendra à créer des sécurités du droit et une mise en œuvre sûre du résultat du grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries ».

MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT

Comme indiqué dans le projet de budget 2015, un poste à 50 % sera bientôt ouvert dans la FAO et sur le site Internet communal pour un-e observateur-trice du territoire et de la biodiversité, poste qui a été occupé partiellement par M. Caseys pour ce qui concernait la conservation et le renouvellement du patrimoine végétal.

Partant du constat que le trafic de transit à la rue du Vieux-Chêne devenait problématique, l'opportunité d'initier une étude en vue de transformer la rue citée en une « zone de rencontre 20 km/h » sera étudiée plus avant après avoir pris contact avec le magistrat en charge du dossier au sein de la commune voisine de Chêne-Bourg.

Concernant le projet du parc des Crêts de Florissant et comme annoncé précédemment, la commune a sollicité des étudiants de la filière architecture du paysage de l'HEPIA pour élaborer, dans un cadre pédagogique, différentes propositions d'espace public. La parcelle n'appartient pas à la commune mais elle en a encore l'usufruit pour 18 ans environ. Cette démarche est soutenue par la DGNP qui voit l'opportunité de réaliser sur les parcelles de l'Etat un projet d'espace public plus attrayant et participant à la réflexion territoriale engagée à travers le projet prioritaire de l'Arve. M. Casoni, représentant la commune, a participé au jury final de ces présentations qui sont, selon ses dires, très enthousiasmantes, voire très ambitieuses. Au total 15 groupes de 3 étudiants ont présenté des projets très variés. Avec l'aide de professeurs ayant accompagné les étudiants, M. Casoni va procéder à une sélection des projets les plus pertinents en matière d'espace public et de qualité du paysage. Ces projets seront présentés par les étudiants eux-mêmes lors d'une séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement, avec l'accord de son président, au mois d'avril. Une exposition sera préparée sur la base des projets qui sont présentés aux commissaires. Ces projets sont développés dans un cadre pédagogique et n'abordent pas la question du financement de leur réalisation, de leur coût d'entretien, ni de l'aspect légal. Ils sont donc à considérer comme des éléments de réflexion qui seront soumis au service de l'environnement et des risques majeurs de l'Etat – pour rappel, la zone de falaises est potentiellement instable au bord de l'Arve, avec des déclivités importantes – ainsi qu'à la DGNP pour vérifier leur faisabilité. Dans l'éventualité d'une réalisation complète ou partielle d'un projet conçu par un ou plusieurs étudiants, il est prévu que ces derniers soient associés à sa réalisation.

Assainissement du bruit routier

Suite à la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement du 4 septembre 2014 répondant à la motion « Pour réduire les nuisances sonores des routes municipales » du 15 mai 2014, émanant du groupe Vert'Libéral, le service du territoire s'est rapproché du

service cantonal d'assainissement du bruit routier ainsi que de la direction cantonale du génie civil pour connaître les procédures légales exactes à engager pour assainir les axes communaux concernés par le dépassement des valeurs OPB / OPS. Il s'avère que des études sont à mener dans ce cadre, afin de respecter les procédures légales en vigueur et répondre également à la demande de la Confédération d'assainir les axes routiers concernés avant mars 2018. La Confédération alloue des subventions selon les types de projets, pour autant que ces derniers soient réalisés avant cette date. Le service du territoire a donc sollicité avec empressement plusieurs offres auprès de bureaux spécialisés afin de réaliser les études nécessaires. M. Karr propose également de faire intervenir des représentants du service cantonal d'assainissement du bruit routier lors d'une prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement afin d'apporter tous les éléments de connaissance nécessaires à cet assainissement et afin d'évoquer également la problématique épineuse du bruit occasionné par les souffleuses à feuilles.

FEU - PC

Une intéressante rencontre a eu lieu le 13 janvier entre M. Guillaume Barazzone, Conseiller administratif de la ville de Genève, en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité et les magistrats communaux délégués au Feu dans le cadre d'une visite complète des locaux du SIS.

Cette rencontre a eu lieu en présence de nombreux représentants de l'Etat-Major dudit SIS ayant à sa tête le Majeur Schumacher, ainsi que de représentants des instances cantonales concernées et de représentants de la Fédération des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires.

Les magistrats présents ont reçu toutes précisions utiles quant à l'organisation interne du SIS ainsi qu'aux installations visitées.

Il faut à mon sens, résolument s'attendre à avoir la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du SIS augmenter au cours des prochaines années.

La présidente donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

PREVENTION ET SECURITE

Sécurité au niveau communal

À l'heure du bilan au niveau de la sécurité à Chêne-Bougeries, l'année 2014 peut être considérée en demi-teinte.

En effet, les cambriolages ont nouvellement augmenté et nous avons enregistré 183 délits de ce type cette année, contre 173 en 2013 alors que la moyenne cantonale fait état d'une diminution de plus de 10 %.

Le mois de novembre avec 24 cambriolages est, presque à lui seul, responsable de cette tendance négative ; indiquant que Chêne-Bougeries a été la cible privilégiée d'une ou plusieurs bandes de malfrats qui écument une zone avant de se déplacer.

Parallèlement, les tentatives de cambriolages augmentent également ; ce qui, en soi, indique que les messages de prévention sont entendus et que les habitants tendent à prendre plus de mesures pour protéger leurs habitations.

La situation de Chêne-Bougeries en fait une commune malheureusement attractive pour les cambrioleurs : proche de la frontière mais ne la jouxtant pas, ce qui garantit plus de

discrétion ; comprenant de nombreuses villas sur un territoire relativement vaste, tout en étant traversée par de grands axes routiers et au bénéfice d'un bon réseau de transports publics.

Nous devons ainsi répéter et intensifier nos campagnes et messages de prévention en 2015, en partenariat avec la Police cantonale, dans le cadre des campagnes GE-Veille du Département de la sécurité.

Parallèlement, sous l'angle des bonnes nouvelles, d'autres délits sur notre commune sont en diminution, comme ceux liés au trafic de stupéfiants ; les vols et agressions ayant passé de 52 en 2013 à 32 en 2014.

Sécurité routière

En 2014, l'accent a été mis par notre Police municipale sur la sécurité routière par une intensification des contrôles de circulation sur les grands axes routiers, principalement la route de Malagnou, ainsi que sur la prévention en relation avec la sécurité des cyclistes, par la mise-en-œuvre de notre nouvelle prestation « AO-cadeau »

Pour rappel, cette campagne consiste à offrir des « kits-lumière » aux cyclistes qui en sont dépourvus, assortis d'une amende d'ordre quand ils sont majeurs et précédés d'un courrier aux parents s'ils sont mineurs.

Cette nouvelle action, que nous entendons mener en continu, est très bien reçue par les cyclistes.

De novembre à décembre, plusieurs actions ont été menées aux abords des écoles, le matin, ainsi que le soir, entre 19h00 et 24h00, dans le cadre de contrôles aléatoires, lors de patrouilles : 32 kits ont ainsi été fixés par nos agents sur des cycles, accompagnés de 12 amendes d'ordre et de 20 courriers.

En 2014, ce ne sont pas moins **de 52 contrôles de circulation** qui ont été effectués par notre équipe de Police municipale, tous secteurs confondus pour un total de plus de 800 amendes d'ordre notifiées en lien avec des infractions concernant principalement le non-respect des mesures anti-transit en particulier à Conches, le non-respect de la signalisation lumineuse, ainsi que l'utilisation de la voie de bus par des automobilistes, le franchissement de doubles lignes, l'utilisation par des motos et scooters de pistes cyclables, l'utilisation des trottoirs par les cyclistes.

Les contrôles de circulation mobilisent presque systématiquement tout l'effectif du service, de par la nécessité de les assurer avec une certaine crédibilité - ne pas laisser passer deux contrevenants sur trois entre les mailles du filet...

Mardi matin, 20 janvier j'ai participé avec notre chef de poste, M. Pasche, au premier rapport annuel des responsables de la sécurité de proximité du canton de Genève, sous la houlette du Département de la sécurité, en présence de M. Pierre Maudet, de Mme Bonfanti et des hauts responsables de la Police cantonale. J'en ferai un bref rapport lors de la prochaine séance de la commission Sécurité.

Le 30 janvier prochain, je participerai à une séance avec le procureur général et les autres magistrats en charge de la sécurité concernant les compétences judiciaires des APM. J'en ferai également un retour en commission Sécurité.

AFFAIRES SOCIALES

À la lumière de l'expérience faite en ville de Carouge, en raison de problèmes d'exiguïté des locaux, le Conseil administratif a décidé de repousser à la semaine du 8 au 14 février 2016, l'exposition consacrée aux proches aidants, exposition, à ce jour prévue en juin de l'année en cours à l'Espace Nouveau Vallon, étant encore précisé que cette dernière aura dorénavant lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

PETITE ENFANCE**EVE « Le Nouveau Prieuré »**

Le projet de statuts relatif à la future Fondation « Espace de vie infantine (EVE) Nouveau Prieuré » a requis un temps de rédaction important avant envoi à Me Costin Van Berchem, notaire, pour d'éventuelles ultimes observations voir modifications puis transmission à l'autorité cantonale de surveillance des Fondations. Il sera envoyé aux futurs membres du Conseil de Fondation.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé aux futurs membres du Conseil de Fondation cité afin de les convoquer à une première séance informelle qui aura lieu le 28 courant, animée par Mme de Tassigny, à laquelle je serai hélas absente, séance au cours de laquelle les dossiers de candidature à la direction de l'EVE retenus seront présentés aux membres, lesquels auront alors l'opportunité de décider s'ils veulent assister ou non aux entretiens de recrutement à venir, ceci dans la mesure où la Fondation aura qualité d'employeur.

Comme indiqué lors de la dernière séance de votre Conseil, le 18 décembre 2014, il conviendra de procéder, au vu des pré-inscriptions d'ores et déjà rentrées à une ouverture intégrale de la future crèche à la fin août 2015

À cet égard, je souhaiterais encore vous rappeler qu'une réception des locaux aura lieu le 15 juin en toute conformité avec le planning des travaux initialement fixé.

Il faudra encore voter dans un avenir proche un crédit d'investissement destiné à l'acquisition de mobilier non-fixe. Ledit crédit sera présenté en commission Jeunesse, en commission Finances, puis au Conseil municipal.

Jardin d'enfants « Les Castagnettes »

Comme je vous l'avais indiqué en fin d'année écoulée, seuls 19 enfants au lieu des 22 prévus, ont été accueillis au jardin d'enfants « Les Castagnettes » lors de la dernière rentrée. Cet état de fait, ainsi que d'autres dysfonctionnements, entrant en contradiction avec les dispositions contenues dans le contrat de prestation liant le jardin d'enfants à la commune, je vous avais indiqué que rendez-vous serait pris avec M. Dario Zani, membre du comité, afin de discuter plus avant de la manière de remédier à cette situation.

Ce rendez-vous est désormais fixé et aura lieu le 2 février à 18 h 00. À ce propos, nous avons tout récemment appris qu'un nouveau comité nous sera présenté.

Fondation « EVE La Maternelle »

Suite au désistement de l'Armée du Salut, de nouveaux statuts ont dû être rédigés et enregistrés par devant notaire. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Fondation le 15 décembre dernier. En l'absence de Mme Lebigre, je siége au Bureau de la Fondation ainsi

qu'au Conseil de Fondation où la ville de Chêne-Bougeries est représentée par la magistrate en charge de la Petite enfance et le ou la responsable du BuPE, plus un-e représentant-e des parents des enfants de Chêne-Bougeries. Pour rappel également, sur les 54 places de la crèche, 25 places sont destinées à des enfants de la ville de Chêne-Bougeries et 29 places à des enfants de la ville de Genève.

Journée citoyenne

Mme Grandjean-Kyburz fait part de l'annulation de la « journée citoyenne » qui avait été prévue le 26 mars et ce, d'entente avec Mme Desjaques Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries et les enseignants des classes concernées. Il était prévu d'inviter les élèves du dernier degré primaire. Mais comme cette année, il s'agissait de recevoir à nouveau les mêmes élèves que l'année passée, il a été décidé que cette réunion n'avait plus tellement de sens et qu'il fallait la reporter à l'année prochaine.

CULTURE

Les événements à venir

Dans le cadre du festival Antigél, nous accueillerons le **samedi 24 janvier à 20 h 00**, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, **Lubomyr Melnik**, fabuleux pianiste et pionnier de la musique continue, réputé comme le plus rapide pianiste au monde, un concert à ne pas manquer !

La présidente donne la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Le Conseil administratif a formellement validé le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex et Vandoeuvres.

Nous demeurons donc désormais dans l'attente d'un arrêté du Conseil d'Etat adoptant ledit plan.

Le Conseil administratif a décidé de faire étudier plus avant une mécanisation de la porte d'entrée principale de la salle communale Jean-Jacques Gautier ou une solution alternative qui consisterait à installer un sas dans le hall séparant cette porte principale des portes d'accès à la salle en tant que telle.

Concernant cette dernière toujours, une nouvelle expertise a été commandée en lien avec les sérieux défauts que présente son parquet.

Par ailleurs, une optimisation du programme d'occupation des locaux situés dans le bâtiment sis 6, route du Vallon ainsi que de ceux mis à disposition des collaboratrices de l'état civil Chêne-Bougeries – Voirons au rez-de-chaussée de la villa Sismondi, où nous siégeons ce soir, est à l'étude.

Comme mentionné par ma collègue Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, lors de la séance de votre Conseil du 18 décembre 2014, le Conseil administratif a continué de chercher activement une solution concernant la demande de mise à disposition de locaux en faveur de l'épicerie sociale chenoise EPISOL actuellement hébergée dans les locaux de la paroisse. Ainsi, une visite du bâtiment comprenant un garage situé à hauteur du chemin Castan 9 b, à proximité du groupe scolaire du Belvédère, a eu lieu lundi passé, en compagnie de Mme Aida Ostermann, responsable sociale. Malheureusement, les locaux qui auraient pu être

proposés à EPISOL sont trop exigus au vu des besoins en la matière de l'association, à savoir une surface utile d'au moins 70 m².

ADMINISTRATION

Personnel

Le Conseil administratif a procédé, lors de sa séance du 8 courant, à l'assermentation de Mme Isabelle Vesin, assistante administrative à 80 %, engagée au sein du Service prévention et sécurité depuis le 5 janvier 2015.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a décidé de porter à 50 % le taux d'activité de Mme Roxane Pagnamenta, archiviste documentaliste, ceci dans les meilleurs délais possibles.

Tenant compte du fait que l'indice genevois des prix à la consommation a fléchi de 0,6 % en décembre 2014 et qu'il s'est replié de 0,4 % par rapport à décembre 2013, le Conseil administratif a décidé de fixer à 0 % le taux de renchérissement des salaires versés au personnel communal en 2015.

Donnant suite à mes communications du 18 décembre 2014 concernant diverses procédures de recrutement en cours au sein de notre administration communale, je vous signale que trois candidats au poste d'auxiliaire de sécurité à 80 % ont été reçus hier 21 courant dans le cadre d'un second entretien, et que, par ailleurs, des entretiens ont eu lieu ce jour avec 3 nouveaux-elles candidat-e-s au poste toujours ouvert de « gestionnaire administratif-ve » à 80 % au sein du BuPE.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Dépose en demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N° 438-439-440 et 441 situées à hauteur des N° 21-23-25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'étude et financement (CHF 650'000.- TTC).

La présidente passe la parole à M. Karr, conseiller administratif, qui ne souhaite pas la prendre mais la renvoie à M. Locher.

M. Locher rappelle que le dossier a été amendé à plusieurs reprises par le Conseil, qui a reçu un exposé des motifs très complet sur le sujet et auquel il n'a rien à rajouter.

La présidente passe la parole à M. Heimendinger, président de la commission Territoire

M. Heimendinger indique que la commission Territoire s'est prononcée en faveur de cette proposition.

La présidente passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli relate que la commission a approuvé ce projet par 5 voix pour. Les discussions ont porté sur le « timing » plus que sur le fond, certains commissaires ayant exprimé le souhait de pouvoir suivre l'évolution du projet.

La présidente passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind dit que la commission Finances s'est penchée sur ce crédit d'études lors de sa séance du 13 janvier 2015 ; les questions ont été assez diverses et la commission s'est concentrée sur les problématiques financières ; le préavis a été positif par 6 voix pour et 4 voix contre.

M. Karr précise que le projet ne nécessite pas l'entrée en force du plan de site et peut passer directement en requête d'autorisation de construire puisqu'il se situe en zone 4 B protégée. D'autre part, l'acquisition d'aucune parcelle n'est nécessaire ; les parcelles sur lesquelles porte ce projet étant toutes propriétés, soit de la commune, soit de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries.

La présidente ouvre la discussion.

M. Fassbind indique que le groupe PLR aimerait déposer une demande d'ajournement de ce crédit ; en effet, une demande de permis de construire demande d'aller dans le détail en termes de choix des matériaux, d'utilisation des couleurs... De plus, une grande inconnue plane actuellement sur cette parcelle, notamment l'usage d'une cour arrière, actuellement aux mains d'un privé. M. Fassbind estime que sans connaître l'usage futur de la parcelle, il est délicat d'organiser le chantier, d'établir les plans pour la construction d'un café, d'optimiser les accès ou les parkings à vélo. Il semble plus judicieux d'attendre quelques mois que le devenir de la cour soit plus clair. M. Fassbind précise qu'il ne s'agit pas d'un refus mais simplement d'une demande d'ajournement, considérant que si le report du crédit d'étude est effectué simultanément avec l'achat de la parcelle citée, le signal donné sera beaucoup plus fort. Il envisage le cas où, en l'absence de report, si les choses se passent mal avec le voisin qui devrait mettre la cour à disposition, le plan de site tel qu'il est prévu ne pourra pas être réalisé. Il conclut que cela vaut donc la peine d'attendre quelques mois plutôt que de dépenser CHF 650'000.- dans un projet qui n'aboutira pas.

M. Spinelli constate que cela fait plus de 40 ans qu'on échoue à faire sortir ce quartier de la crise dans laquelle il se trouve, et que les projets ne sont pas bloqués pour des raisons techniques et financières mais pour des raisons politiques. Les privés ont d'ailleurs devancé la commune dans l'amélioration de ce quartier. Une autre raison qui incite à ne plus attendre est l'état de délabrement du quartier qui ne fait qu'empirer. Il y a déjà eu deux incendies au village et une motion avait déjà été déposée, puis refusée, pour des travaux de préservation des façades, entre autres. M. Spinelli invite fermement les membres du Conseil municipal à ne pas ajourner ce projet ambitieux et à l'accepter, en votant le crédit sollicité. Selon lui, la partie liée à l'autorisation n'est qu'un aspect minoritaire du mandat d'architecte. Il faut aussi considérer toute la phase d'avant-projet et de projet.

Mme Garcia interroge M. Karr sur le processus d'accord avec les voisins privés qui ne semble pas avoir avancé.

M. Karr rappelle qu'une charte des espaces publics intérieurs devait être élaborée dans le cadre du plan de site, que des travaux complémentaires avaient été demandés par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 5 mai 2014 ainsi qu'au mois de septembre. Ces travaux ont été rendus au mois de décembre et fondent la base de la définition de ce dont la commune a besoin en termes d'échanges de parcelles. M. Karr soutient d'ailleurs qu'il n'est pas indispensable d'acquérir des parcelles mais qu'il y a d'autres

manières de procéder, notamment par le biais de droits de superficie, d'échanges de droits à bâtir ou d'autres solutions qui, pour des raisons tenant au secret des affaires, ne peuvent être dévoilées dans l'intérêt de la commune. Il indique que des rendez-vous auront lieu la semaine prochaine avec les propriétaires des parcelles privées pour leur présenter les résultats des travaux sur la base de la mise à l'enquête. Les discussions avec les trois propriétaires qui détiennent 50 % des surfaces concernées se déroulent très bien, l'un d'eux a d'ailleurs écrit au Conseil municipal il y a quelques mois pour exprimer sa ferme intention d'aller de l'avant avec une négociation équilibrée et non spéculative concernant ses droits à bâtir pour permettre à la commune de réaliser de l'espace public. Les résultats devaient être présentés en priorité à la commission Territoire, ce qui a été fait.

Mme Hochuli se réjouit de l'évolution du PLR vers une attitude plus économe et responsable dans la gestion des ressources financières de la commune. Cette évolution n'est selon elle, pas sans rapport avec la déclaration qui a été faite lors de la séance du Conseil municipal du jeudi 6 novembre 2014, qui appelait à une gestion rationnelle, économe et durable des ressources financières. Mme Hochuli dit se sentir consternée par l'attitude du PLR concernant ce projet et rappelle que ce sont les Conseils administratifs radicaux et libéraux de l'époque qui avaient essayé de débloquent le dossier du village et d'y réaliser des transformations. Il existait à l'époque un consensus à ce sujet au sein du Conseil municipal. Sa mise en œuvre a toujours été bloquée que ce soit au niveau du Grand Conseil, de différents services cantonaux ou du Département même. Aujourd'hui, alors que les différents services concernés ont donné leur accord, le projet pourrait avancer mais c'est le Conseil municipal qui bloque les démarches. Mme Hochuli affirme ne pas comprendre ce revirement de situation et que les communiens se trouvent dans un état d'incompréhension encore plus grand. Elle révoque l'argument financier en soulignant que des millions ont déjà été dépensés en frais d'études, ce qui rend cet argument incompréhensible à ses yeux et à ceux des communiens. Elle ne sait pas comment on peut justifier de refuser ce crédit. Par ailleurs, ce qui est présenté comme un simple ajournement lui semble plus probablement vouloir conduire à un blocage du dossier. Mme Hochuli préconise de dépasser les allergies politiques et de penser au bien de la commune, et demande au PLR de retirer sa demande d'ajournement, ne serait-ce que pour ne pas perdre la face vis-à-vis des communiens.

La présidente félicite Mme Hochuli de ce discours, en particulier pour le terme « allergies politiques » qu'elle dit vouloir garder dans son vocabulaire.

Mme Sommer rappelle que le PLR est favorable au projet mais que certains communiens considèrent que dans la mesure où on a attendu 40 ans pour le mener à terme, il s'agit maintenant de le conduire d'une manière ordonnée et en sachant clairement où l'on va. Depuis qu'elle siège dans ce Conseil municipal, elle compte plusieurs crédits qui ont déjà été alloués en lien avec ce projet. Elle mentionne celui qui a été voté le 10 avril 2008 pour savoir s'il fallait maintenir ou démolir les bâtiments, d'un montant de CHF 400'000.- ; celui du 22 septembre 2012 à hauteur de CHF 202'000.- et celui qui est présenté au vote aujourd'hui de CHF 650'000.-. Au vu de ce total de CHF 1'252'000, et considérant le souci des Verts pour réaliser des économies, elle demande à réfléchir à ce qui doit être fait, quand et pourquoi.

M. Favarger concède qu'il existe un risque pour qu'une partie du crédit alloué ne soit pas utilisé comme il devrait l'être, mais il pense que ce risque doit être pris sous peine de donner un signal catastrophique aux communiens, en raison de la lenteur extrême que l'avancement du projet a pris jusqu'à ce jour. Il rassure sur ce point en soutenant qu'il ne s'agit pas de perdre CHF 650'000.- mais seulement de prendre le risque qu'une petite partie de cette

somme soit éventuellement dépensée en vain. Selon lui, le risque doit être pris et la décision s'impose.

M. Bauduccio rappelle que les discussions ont été amorcées en 1928, et qu'en 1960 elles ont véritablement démarrées à l'initiative du parti alors majoritaire dans la commune. Il ajoute que l'entrée de la ville n'est pas attractive et invite à ne pas penser uniquement à l'argent dépensé mais à celui qui sera récolté avec les loyers et les impôts. Il calcule que si on multiplie les montants qui auraient pu être récoltés à l'issue des travaux par le nombre d'années où le dossier du village a été bloqué, cela représente un manque à gagner de CHF 150'000.- environ. M. Bauduccio invite donc les membres du Conseil à refuser l'ajournement et à enfin à aller de l'avant.

M. Le Guern signale que le motif indiqué pour l'ajournement concernant les cours peut être retourné. La demande d'ajournement est en effet un très mauvais signal adressé aux propriétaires privés.

M. Karr rappelle à Madame Sommer que l'aménagement du territoire se fait à plusieurs échelles :

- L'échelle directrice, et le mandat d'études parallèles, représentent ce qui a été voté le 11 avril 2008 pour CHF 400'000.-. Il s'agit d'un très large aperçu de toutes les options – démolition, conservation – afin de pouvoir les mettre en parallèle. Au final, une solution hybride a été retenue avec conservation des gabarits existants de la rue et démolition de certains bâtiments.
- La deuxième échelle est celle du plan d'affectation, représentée par le plan de site qui est aujourd'hui à l'enquête publique. C'est la concrétisation du crédit qui a été voté en septembre 2012.
- On arrive aujourd'hui à un niveau de détail qui est celui de la requête en autorisation de construire.

M. Karr indique que chacune de ces phases est nécessaire dans un projet, et précise qu'il s'agit de savoir avec précision combien va coûter la rénovation des numéros 27, 25 et 23, ainsi que la reconstruction du N° 21, pour réaliser du logement et mettre sur le marché 85 logements. Il conclut qu'il s'agit maintenant de concrétiser un projet à diverses échelles et que le crédit actuellement débattu n'est pas un crédit d'études mais un crédit lié à une demande d'autorisation de construire.

Selon M. Fassbind, ce qui a été dit par M. Karr au sujet de l'imminence d'un accord avec les voisins justifie d'autant plus la demande d'ajournement car cela signifie que le délai de report sera court. Le fait d'avoir véritablement une bonne connaissance du voisinage est en effet primordial pour l'architecte retenu. Ceci lui permettra d'aller de l'avant sur des bases plus précises et de mieux réfléchir. Par ailleurs M. Fassbind considère que les discussions avec les voisins devraient se centrer sur une option d'achat car la commune doit être maître du domaine public et les autres types de propriété peuvent poser problème à long terme. Il conclut que si l'achat ou la maîtrise foncière peut être définie d'ici deux ou trois mois, alors l'ajournement se présente comme une solution pertinente.

Mme Garcia va dans le même sens que M. Fassbind et revient sur ce qui a été avancé concernant l'assertion que c'est à cause des partis libéral et radical que le dossier du village n'a jamais bougé. Elle souhaite rappeler que dans les années nonante, c'est la gauche dure du

Grand Conseil qui a classé le périmètre en zone 4 B protégée alors qu'il existait un consensus au niveau du Conseil municipal, subséquemment que le projet issu du concours lancé en 1996 aurait pu démarrer et ne pas laisser le village dans son état actuel. Elle recommande de lire ce qui s'est discuté en séances du Grand Conseil à cette période et soutient que ce ne sont pas les partis libéral et radical de cette commune qui ont bloqué l'avancement du dossier du village. Le concours cité avait été remporté par un bureau d'architecte de la place mais le Grand Conseil a bloqué toute réalisation de ce projet. Enfin, elle plaide pour une sortie de l'arrêt du tram du village, qui résultait d'ailleurs d'une décision d'un « grand gauchiste », M. Grobet, alors que tout le monde considérait que c'était de la folie.

M. Karr soulève plusieurs points :

a. Concernant la sortie de l'arrêt du tram du village

Il affirme être le premier à solliciter une telle mesure, qui est prévue dans le cadre d'un projet cantonal de réaménagement de l'espace public, cousin et conjoint au plan de site.

b. Concernant le passage en zone protégée

C'est le reflet de la volonté d'affecter des mesures de protection du patrimoine et de conservation pour une partie des bâtiments, et de rénovation pour d'autres parties du périmètre. M. Karr rappelle qu'il était conseiller municipal en 2001 et qu'à ce moment-là la commune de Chêne-Bougeries avait la possibilité de déposer une demande définitive d'autorisation de construire. Cet état de fait existe donc depuis 2001. Le plan de site a une vocation de coordination d'ensemble et de facilitation des procédures afférentes aux autorisations de construire. Cette circonstance a permis pour ce qui concerne les bâtiments situés à hauteur des N° 17-19 de la rue de Chêne-Bougeries, actuellement en chantier, de ne pas nécessiter un plan de site en force. M. Karr ajoute ne plus savoir quel saint invoquer pour convaincre le PLR. Il conclut que le plan proposé n'est peut-être pas idéal mais que ce qui est présenté a le mérite d'être possible et que par ailleurs le possible c'est maintenant.

Mme Hochuli souhaite rebondir par rapport à ce que vient de dire Mme Garcia. Aujourd'hui, les entités cantonales qui auparavant bloquaient le dossier se sont déclarées favorables au projet et c'est la commune qui bloquerait désormais ce dernier ... ! Une demande a été faite par trois personnes privées, l'une d'elles a obtenu une autorisation de construire et deux autres sont en train d'entreprendre des démarches. Ce n'est plus la commune qui est la locomotive pour avancer dans ce dossier mais ce sont les privés, et la commune s'accroche à la locomotive. Mme Hochuli préférerait que ce soit la commune qui soit la locomotive et les privés qui s'y raccrochent. Si ces souvenirs sont bons, le dossier a été transféré à la commission Bâtiments et Infrastructures le 18 septembre dernier. Elle pose donc la question de savoir ce qui a été fait pour faire avancer le projet, notamment si un mandataire a été retenu.

M. Locher informe que la commission Territoire a eu un certain nombre de présentations par deux mandataires, dont un travaillant dans le cadre du MEP et qui a réalisé diverses études de faisabilité. Il s'agit du document distribué le 18 septembre 2014 auquel Mme Hochuli fait allusion et qui contient le résumé de tous les travaux faits par ces mandataires. M. Locher indique avoir affiné l'aspect financier du dossier du point de vue des offres pour qu'elles collent le plus possible à la réalité. Le montant proposé au Conseil municipal ce soir en est le résultat et c'est grâce au vote de ce crédit que les choses pourront avancer.

M. Messerli considère qu'il ne faut pas passer plus de temps que nécessaire sur ce débat. Selon lui, les arguments énoncés ont l'air de masquer autre chose. Il s'étonne que personne n'ait cité les élections du mois d'avril et mai alors qu'on parle de quelques mois d'ajournement et d'assister à une inversion des accusations de bloquer des crédits, ce qui selon lui pose un certain nombre de questions.

M. Martinez ne voit pas de problème à repousser le projet de quelques mois.

M. Spinelli appelle à soutenir le projet. Ce vote ne bloque pas les demandes de crédit d'études, le processus lancé est à envisager à long terme. Il y aura des concours, une partie du projet est très ambitieuse, une autre consiste à assainir un immeuble, ... C'est la raison pour laquelle il estime qu'aller de l'avant maintenant est une bonne chose. Il rappelle que le projet élaboré dans les années nonante, a échoué et que même si à cette époque ce dernier avait beaucoup de qualités il n'était ni réaliste, ni d'une recevabilité suffisante pour la population. Dans les années nonante, les gens n'étaient pas consultés, aujourd'hui la concertation existe, on prend en compte les avis des différents acteurs. Pour conclure, M. Spinelli indique soutenir très largement cette volonté d'aller de l'avant dans le cadre de ce dossier.

M. Perrin considère que le fait pour le PLR de vouloir reculer de quelques mois le vote du crédit pour une question de cour intérieure alors que des travaux sont en cours ressemble plus à une astuce électorale. Il demande le vote nominal.

M. Ulmann s'adresse à M. Karr et reprend la question écrite que Madame Garcia et lui-même ont posé l'an dernier concernant la densité du projet. Dans quelle direction s'orientent-on concernant la surface de plancher, le nombre d'appartements, l'augmentation du nombre de logements... en rapport avec le crédit d'étude sollicité ?

M. Karr comptait donner les réponses aux trois questions de Madame Garcia plus tard, mais il propose donc de le faire maintenant. Pour mémoire, il cite une des questions :

« Pourriez-vous donner la méthode de calcul et de la densité prévue ainsi que le résultat final de cette densité calculée selon les règles en usage dans les divers PLQ acceptés par le Conseil ? »

M. Karr répond que la surface totale du périmètre de l'ensemble du village est de 4'760 m². La surface brute de plancher actuelle est de 7'497 m², suite au relevé. L'Indice d'Utilisation du Sol (IUS) actuel est de 1.57. Si on retranche les 61 m² de surface brute de plancher qui seraient détruits au 21 rue de Chêne-Bougeries de cette surface totale et inextensible de 4760 m², plus les surfaces qui sont projetées au total, l'estimation est que l'on arrive à 11'154 m², c'est-à-dire 3'717 m² supplémentaires. L'IUS une fois l'ensemble réalisé serait de 2.34. La surface brute de plancher projetée est estimée en fonction de la capacité éventuelle de chaque bâtiment rénové. La suite du processus ajustera ce nombre.

Reprenant la deuxième question de Mme Garcia concernant l'objectif relatif au nombre de logements, M. Karr rappelle que cette question a été posée en décembre et portait sur l'objectif fixé en nombre de logements dans la requête afférente au plan de site. Il explique que le plan de site ne définit pas le nombre de logements ; contrairement à un PLQ, il ne comporte pas de tableau de répartition des surfaces qui attribue des droits à bâtir. C'est le projet qui est développé en parallèle au plan de site qui le détermine. M. Karr souhaite par ailleurs mettre fin à une certaine confusion chez les auteurs des questions relatives aux

chiffres qui ont été annoncés. Le nombre de 85 logements est un estimatif qui prend en compte le nombre de logements vides et insalubres sur l'ensemble du périmètre. Les nouveaux logements à créer sont notamment compris dans le projet des propriétaires des parcelles privées situées à l'angle des chemins du Pont-de-Ville et de La Fontaine ainsi que dans le futur projet dit chantier B à développer dans la « La dent creuse ». La taille des pièces de chacun de ces projets permettra de déterminer le nombre exact de logements mais l'ordre de grandeur à retenir est bien celui de 85 logements.

M. Ulmann estime que même si le plan de site ne détermine pas le nombre de logements, il peut y avoir des corrélations entre ces deux données, par exemple si le plan de site limite la hauteur des immeubles, cela va limiter le nombre de logements. Il mentionne également la demande d'autorisation de construire qui devra être conforme par anticipation au plan de site, et sera ainsi conditionnée, d'une certaine manière, par ce dernier.

M. Karr annonce que les derniers chiffres s'élèvent à 11'153,9 m². Ils sont un peu plus élevés que ce qui était prévu dans l'étude du plan de site, et un peu moins élevés que ce qui était envisagé dans le cadre du MEP. Le MEP a été conduit sur la base de relevés quasiment inexistantes, et a été réalisé sans pénétrer dans la plupart des immeubles. Il a donc fallu effectuer ces relevés qui ont été financés par la commune a posteriori. Il explique que c'est sur ces bases-là que la commune dispose aujourd'hui d'une connaissance fine des potentiels à bâtir dans le périmètre.

M. Ulmann pose la question de savoir si les autorisations de construire vont aboutir à augmenter, pour les immeubles qui seront concernés, la surface permettant de créer des logements.

M. Karr répond que les mandataires ont présentés l'an dernier à la commission Territoire une marge d'évolution à plus ou moins 15%, marge aujourd'hui restreinte à plus ou moins 5 à 10 %. Il estime donc rester dans la cible, c'est-à-dire autour des 12'000 m² de surface brute de plancher dans l'ensemble du village. Concernant les autorisations de construire, toute autorisation sollicitée ou délivrée dans le périmètre du projet de plan de site a été visée par les mêmes autorités, car on se situe en zone protégée, et en conformité avec ces intentions-là. Il n'y a donc pas de grandes variations à espérer ou à redouter.

La parole n'étant plus demandée, la présidente commence par traiter la demande d'ajournement. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Vote nominal

M. Balmer : oui

M. Bauduccio : non

Mme Bisanti : non

M. Borda d'Agua : oui

M. Fassbind : oui

M. Favarger : non

Mme Garcia : oui

M. Gross : non

M. Heimendinger : non

Mme Hochuli : non

M. Lecour : oui

M. Martinez : oui

M. Messerli : non

M. Perrin : non

M. Pictet : oui

M. Rappaz : *excusé*

Mme Saba : oui

M. Sapey : oui

Mme Sommer : oui

M. Spinelli : non

Mme Tiercy : non

M. Ulmann : oui

M. Le Guern : non

Mme Wyss : non

La demande d’ajournement est refusée par 12 voix contre et 11 voix pour.

La présidente donne ensuite lecture de la délibération.

DÉPOSE EN DEMANDE DÉFINITIVE D’AUTORISATION DE CONSTRUIRE
SUR LES PARCELLES N° 438 – 439 – 440 ET 441 SITUÉES A HAUTEUR DES
N° 21 – 23 – 25 ET 27 DE LA RUE DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT
D’ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 650'000.- TTC)

Vu l’article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 10 novembre 2014,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 4 voix contre par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 13 janvier 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation d'une étude visant à permettre la dépose d'une demande d'autorisation de construire sur les parcelles N° 438 – 439 – 440 et 441 situées à hauteur des N° 21 – 23 – 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries, un crédit d'engagement de CHF 650'000.- TTC ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements numéro° 95.123, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 95.123 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2016 à 2045.

Le vote nominal étant là également suivi, elle procède au vote :

Vote nominal

M. Balmer : abstention

M. Bauduccio : oui

Mme Bisanti : oui

M. Borda d'Agua : abstention

M. Fassbind : abstention

M. Favarger : oui

Mme Garcia : abstention

M. Martinez : abstention

M. Messerli : oui

M. Perrin : oui

M. Pictet : abstention

M. Rappaz : *excusé*

Mme Saba : abstention

M. Sapey : abstention

M. Gross : oui	Mme Sommer : abstention
M. Heimendinger : oui	M. Spinelli : oui
Mme Hochuli : oui	Mme Tiercy : oui
M. Lecour : abstention	M. Ulmann : abstention
M. Le Guern : oui	Mme Wyss : oui

- **La délibération est acceptée par 12 voix pour et 11 abstentions.**

5.2 Rénovation de la place de jeux pour enfants située dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 29'000.- TTC soit 1/3 de CHF 87'000.-)

La présidente passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher indique qu'il s'agit tout simplement de procéder à l'entretien de ces jeux qui accusent actuellement une certaine vétusté. Par ailleurs, le sol étant devenu trop compact, il convient de le remplacer sachant aussi qu'il est situé à proximité immédiate du CCSM. Ce projet a été accepté à l'unanimité par le Conseil Intercommunal du Centre Sportif de Sous-Moulin, par la commission Sports et également par la commission Finances.

La présidente passe la parole à M. Balmer, président de la commission Sports.

M. Balmer indique que la commission Sports, dans sa séance du 18 décembre, a préavisé favorablement le crédit sollicité, ceci par 3 voix pour et une abstention.

La présidente passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind annonce que la commission Finances a préavisé favorablement le crédit sollicité, le 13 janvier 2015, ceci à l'unanimité.

La présidente ouvre la discussion sans soulever de questions particulières.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉNOVATION DE LA PLACE DE JEUX POUR ENFANTS SITUÉE DANS LE
PÉRIMÈTRE DU CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN (CSSM) : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 29'000.- TTC SOIT 1/3 DE
CHF 87'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à rénover la place de jeux pour enfants situés dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM),

vu le préavis favorable émis par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 26 novembre 2014,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 1 abstention par les membres de la commission Sports lors de leur séance du 18 décembre 2014,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 13 janvier 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **22 voix pour et 1 abstention**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 29'000.- TTC soit 1/3 de CHF 87'000.- TTC pour couvrir les travaux de rénovation de la place de jeux pour enfants située dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM);
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 29'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01 « Amortissements ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Aucune.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

Mme Hochuli tient d'abord à remercier le PLR de s'être abstenu lors du vote sur la dépose en demande définitive d'autorisation de construire et d'avoir accepté l'argumentation de son groupe.

Mme Hochuli a ensuite plusieurs questions :

- 1) *Qui a choisi les membres du Conseil de la Fondation de la crèche du « Nouveau Prieuré » et selon quels critères?*

Mme Grandjean-Kyburz répond que Mme de Tassigny et elle-même ont contacté plusieurs personnes. Ces contacts ont été pris auprès de personnes susceptibles d'être intéressées et appartenant à des partis différents.

- 2) *Concernant la motion au sujet du rétablissement rapide de la liaison direct du tram entre les Trois-Chêne et la gare Cornavin, un contact a-t-il été pris avec les communes de Thônex et Chêne-Bourg afin d'interpeller les instances concernées dans une démarche conjointe ?*

M. Karr répond que connaissant la position actuelle des TPG concernant une extension de l'offre et leurs contraintes budgétaires, il a choisi de reporter cette discussion avec les deux magistrats concernés lors d'une séance qui aura lieu dans un avenir proche. Il n'a pas encore pris spécifiquement contact avec eux à ce sujet car pour l'heure il existe également d'autres problèmes importants à résoudre concernant la Voie verte.

3) *Lors du dernier Conseil municipal, il a été demandé par M. Heimendinger s'il était possible d'avoir l'avis d'un spécialiste pour sécuriser le fameux virage situé à l'entrée du chemin des Bougeries en venant de la route de Malagnou ?*

Considérant que le virage à 60 km/h était dangereux, M. Heimendinger avait demandé en effet que la conformité du chemin soit examinée. Actuellement, ces installations sont remplies de gravier. Or, ledit gravier se répand souvent sur la chaussée ce qui rend la chose encore plus dangereuse. M. Heimendinger demande instamment une réponse et une action à cet égard.

M. Locher informe que ces aménagements sont conformes et ont fait l'objet d'une demande d'autorisation et d'une enquête publique en bonne et due forme et correspondent aux aménagements qui sont en usage pour ce type d'éléments constructifs de modération de trafic. Concernant leur rendu final, ces aménagements sont destinés à être végétalisés. Avant les fêtes, ces aménagements étaient encore en phase de chantier. Ainsi, M. Locher a expressément demandé que cela soit rendu propre durant les fêtes. Pour éviter d'avoir ce tout-venant, du gravier a été mis en place. Cet aménagement doit encore être repris dans le sens où la finition sera végétalisée. La modération du trafic fonctionne. Les utilisateurs doivent se rendre compte qu'en zone 30, il faut prendre les mesures adéquates. Concernant la problématique de pouvoir tourner avec des remorques, M. Locher relève que cela est possible pour les bus TPG. Du fait que le secteur est une boucle de rebroussement pour les bus, lesquels stationnent régulièrement au niveau du chemin de la Paumière puisqu'il y a un arrêt à cet endroit, ces aménagements ont été conçus avec l'aval du DETA pour être compatibles avec les mouvements des bus articulés.

M. Heimendinger insiste sur le problème du gravier et le risque d'accident avec la neige, la pluie et le verglas.

Mme Hochuli reprend la parole.

- *Lors de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2014, elle avait demandé si le coût des heures de travail des employés de la commune était inclus dans le coût total de la création de la place de jeux située à côté du Centre de Rencontres et de Loisirs. A ce jour, elle n'a pas reçu de réponse.*

M. Locher mentionne qu'il avait bel et bien été répondu à ce moment-là déjà que la commune ne tenait pas de comptabilité analytique, à l'instar des autres communes d'ailleurs, et qu'elle ne répartit pas les heures de travail des collaboratrices et collaborateurs de la commune en fonction des divers travaux ou chantiers.

A cet égard, Mme Hochuli relève que dans le cadre d'un autre chantier, il avait été dit que le coût des heures de travail du personnel communal était inclus.

M. Locher indique qu'il s'agissait d'une manifestation particulière, ce qui n'a rien à voir. Il n'y a pas de rapport entre les prestations que la commune fournit à une association privée et un chantier réalisé par les employés de la commune.

Mme Hochuli remercie le Conseil administratif qui a donné suite à la motion de son groupe au sujet du revêtement phono-absorbant sur les routes communales.

Ensuite, Mme Hochuli pose la question suivante :

- *Qu'en est-il de l'organisation d'une présentation à l'intention des autorités concernant la fiscalité des entreprises, la taxation sur le lieu de domicile et la répartition des tâches entre le canton et les communes ?*

M. Locher relève que cela fait partie intégrante des objectifs du Conseil d'Etat pour la présente législature. Lorsque le Conseil d'Etat aura quelque chose à communiquer, le Conseil municipal en sera informé ; mais pour l'instant tel n'est pas le cas.

Mme Hochuli s'en étonne du fait que la commune participe aux séances de l'ACG. Des informations devraient donc être transmises. Il serait particulièrement intéressant de savoir ce qui va se passer concernant la fiscalité.

M. Locher n'a pas reçu d'informations complémentaires de la part du Conseil d'Etat. Pour ce qui concerne la répartition des tâches entre le canton et les communes, le Conseil d'Etat a récemment changé sa manière de présenter les choses. Il n'y a toutefois rien de nouveau à communiquer.

Mme Garcia ajoute qu'elle a assisté à un séminaire organisé à ce sujet et informe que tous les rapports sont disponibles sur le site de l'Etat.

Mme Hochuli rappelle également sa demande de la précédente séance à laquelle le Conseil administratif avait donné réponse, à savoir que les diverses prises de position du Conseil administratif concernant la répartition des tâches entre le canton et les communes seraient communiquées par l'intermédiaire d'un courriel ad hoc.

Mme Hochuli dit n'avoir rien reçu.

M. Locher souligne qu'il y a eu récemment beaucoup de changements, suite à diverses réactions dont celles de l'ACG. Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en ligne l'entier de la documentation y relative, sans même que cette communication soit coordonnée avec les communes. La dernière séance de l'ACG a d'ailleurs été reportée suite à certaines décisions du Conseil d'Etat. Les travaux sont pour l'instant suspendus.

M. Le Guern relève qu'effectivement le Conseil d'Etat a changé sa position. Il n'en demeure pas moins qu'un questionnaire a été adressé aux communes et que le Conseil administratif a informé le Conseil municipal qu'il avait été amené à prendre des positions et à formuler des observations concernant quelques trente objets en discussion et que ces diverses prises de positions seraient communiquées au Conseil municipal par l'intermédiaire d'un courriel ad hoc. Alors, même si le Conseil d'Etat a changé sa position, en la matière, il est intéressant pour le Conseil municipal de connaître les positions prises par le Conseil administratif.

M. Locher précise qu'il n'y a pas eu de prises de positions en tant que telles. Ces décisions d'entrées en matière ou non devaient normalement être collectées auprès de l'ensemble des communes genevoises pour que ces dernières émettent un avis unanime sur la question. Puis, tout a changé puisque le Conseil d'Etat a retenu une autre option consistant à entrer en matière ou non en vue de discussions concernant différents sujets.

Parking de la salle communale

Mme Wyss aimerait savoir jusqu'à quand un monticule de terre va rester sur le parking de la salle communale. Certains communiers aimeraient pouvoir s'asseoir sur les bancs, mais malheureusement cet espace est obstrué depuis des mois.

M. Locher répond qu'une partie du terrain jouxtant le cimetière du côté du chemin De-La-Montagne a été mis à disposition du chantier du CEVA, raison pour laquelle les déblais des feuilles mortes ont été déplacés sur le parking vert.

Mme Sommer souhaiterait que ce parking soit ouvert les soirs de séances du Conseil municipal, car elle constate qu'il est difficile de se garer dans le périmètre, surtout en hiver. L'ouverture du parking pourrait donc rendre service à tous.

Déplacement de l'arrêt du tram « Chêne-Bougeries »

M. Spinelli a deux questions. La première à l'attention de la présidente qui a annoncé que le déplacement de l'arrêt du tram avait été accepté. Il souhaite savoir à quel niveau cette décision a été prise. S'agit-il d'une décision du Grand Conseil ?

La présidente répond qu'il s'agirait d'une décision des TPG. Les TPG ont effectué des comptages de véhicules et aurait décidé de déplacer l'arrêt du tram en question en face de la mairie, mais pas dans l'immédiat. Elle ajoute encore que dans le cadre du MEP, le spécialiste de la circulation avait compté les voitures et avait également conseillé le déplacement de l'arrêt du tram.

Concernant le déplacement de l'arrêt du tram 12, M. Borda d'Agua précise qu'en faisant une petite recherche sur Internet on trouve une lettre et une réponse de M. Barthassat à cette question. Il lit la dernière phrase du Conseiller d'Etat : ... *j'espère que ces éléments vous rassurent quant à l'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne 12 et de la problématique du déplacement de l'arrêt « Chêne-Bougeries ».* D'ici à sa réalisation, il reste bien des étapes...

Local de détention

M. Spinelli demande où en sont les recherches pour un local de détention. Y a-t-il une proposition d'une commune voisine ? Est-ce que le dossier a avancé ?

Mme Grandjean-Kyburz informe que lors de la dernière séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne, et à l'instar de l'Exécutif de Chêne-Bourg, le Conseil administratif a décidé d'entrée en matière quant à une éventuelle future utilisation des locaux achetés par la commune de Thônex, dont une partie serait louée, après transformation, au poste de Chêne et dont une autre partie ferait l'objet d'un espace « violon » pour plusieurs communes d'Arve et

Lac. Ce préavis de principe a été donné sous réserve d'un peu plus de clarté quant aux compétences des APM en lien avec la nouvelle loi.

Suivi des recommandations de la Cour des comptes

M. Gross aimerait savoir où en est le dossier concernant le suivi des recommandations de la Cour des comptes concernant la gestion du personnel communal.

M. Locher répond que le dossier avance de manière régulière. À cet égard, la Cour a d'ailleurs publié un rapport de suivi au courant de l'été passé.

La présidente invite le public à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22 h 36.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK